

## Professionnalisme et responsabilité

Quel que soit son niveau dans la hiérarchie, chaque collaborateur et chaque collaboratrice de l'OFPC réalise avec efficacité et autonomie son travail ou sa mission, assure la responsabilité de sa parfaite réalisation, respecte les engagements pris et les délais convenus.

Chaque collaborateur ou collaboratrice de l'OFPC est conscient de l'interdépendance de son travail et du retentissement de ce travail sur celui des autres. Nous développons ainsi un esprit d'équipe et d'entreprise, où l'exigence, la collaboration, la solidarité et l'enthousiasme sont mobilisés en permanence pour satisfaire encore mieux nos usagers et nos partenaires.

## Ecoute et respect

Nous accueillons les usagers et les partenaires de l'OFPC avec empathie et attention, dans le respect des différences et des sensibilités de chacun et mettons tout en œuvre pour répondre à leurs attentes. Nous développons à leur égard une écoute attentive, avec l'objectif constant de leur proposer des solutions ou des pistes de résolution adaptées, efficaces, pertinentes.

A l'interne, l'expression des collaborateurs et des collaboratrices est favorisée, dans un esprit d'écoute, d'ouverture, d'amélioration de la qualité des prestations.

## Adaptation et innovation

Nous adaptons en permanence nos prestations et les faisons évoluer en fonction des nouvelles données et des nouvelles exigences, avec le souci permanent d'en accroître la qualité. Nous mettons tout en œuvre pour mobiliser la créativité et la capacité d'innovation de chacun.

## Information et communication

Nous adaptons la forme et le contenu de notre information et de notre communication aux différents publics de l'OFPC. A l'interne comme à l'externe, nous développons une politique d'information et de communication claire, ouverte, dynamique.

# OFPC Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue

## Missions & Engagements

### L'OFPC - Notre mission

Inciter jeunes et adultes à piloter leur formation tout au long de la vie, à en faire une aventure permanente. Leur apporter aide, conseil et accompagnement lors des différentes étapes de leur parcours scolaire et professionnel. Pour évoluer. Pour maintenir et développer leurs compétences professionnelles. Pour rester performant sur le marché de l'emploi.

## **L'OFPC – Nos actions**

---

Nous sommes le centre de compétences du Département de l'instruction publique en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles, de suivi de la formation professionnelle, de formation continue, de soutien financier en matière de formation. Dans ces domaines, la mission de l'OFPC est de contribuer à :

- Aider les jeunes et les adultes à s'informer sur les études et les professions, à mieux comprendre leur situation, à clarifier leurs besoins, à faciliter leur choix et la gestion de leur parcours de formation, à trouver des solutions tenant compte de leur situation particulière et de leurs difficultés éventuelles.
- Assurer une formation et une qualification professionnelle à chacun, pour intégrer jeunes et adultes dans la société et leur permettre de trouver leur place.
- Promouvoir la formation tout au long de la vie et l'égalité des chances en matière de formation, cela par des actions d'incitation, des subventionnements, des aides financières, des campagnes d'information.
- Faire activement évoluer le système de formation genevois, en étroite collaboration avec les partenaires concernés, pour maintenir et développer sa qualité et sa performance, ainsi que l'adapter aux évolutions socioculturelles et économiques.
- Soutenir financièrement les personnes en formation afin que le coût des études ne soit pas un obstacle à se former.

## **L'OFPC – Nos objectifs**

---

Les objectifs de l'OFPC s'inscrivent dans les priorités du Département de l'instruction publique :

- Faciliter et accompagner l'orientation et la transition des élèves du Cycle d'orientation vers les filières de l'enseignement postobligatoire
- Améliorer les parcours de formation des apprenants et contribuer à la diminution du taux d'échec aux examens
- Développer la reconnaissance et la validation des acquis pour les adultes dans tous les secteurs professionnels
- Coordonner l'offre de préformation pour les adultes
- Accroître l'offre de stages pour tous les secteurs de formation
- Maintenir et accroître encore tant l'offre que la qualité des places de formation

- Assurer un suivi-qualité des apprenants et des entreprises formatrices
- Renforcer et développer des partenariats avec les écoles et les associations professionnelles
- Apporter une aide financière lorsque le coût de la formation pourrait être un obstacle à se former
- Promouvoir l'égalité entre filles et garçons à tous les niveaux et dans toutes les filières de formation

## **L'OFPC – Nos engagements**

---

Nous voulons atteindre un niveau d'efficacité reconnu et apprécié de chacun. A cet effet, nous partageons, développons et appliquons une culture de la qualité que nous plaçons au cœur de nos fonctionnements, avec deux objectifs essentiels :

- Accroître notre efficacité auprès de nos usagers et de nos partenaires institutionnels et sociaux
- Augmenter l'attractivité de l'OFPC auprès de ses collaborateurs et collaboratrices, notamment par le développement et la valorisation de leurs compétences

Les valeurs et les fonctionnements que nous partageons au sein de l'OFPC pour mettre en œuvre cette politique résolue de qualité se fondent sur cinq principes d'action, qui sont autant d'engagements que les femmes et les hommes de cet Office prennent à l'égard des usagers et des partenaires.

### **Exigence, efficacité et rigueur**

Nous plaçons l'esprit de service au cœur de notre engagement. Nous mettons tout en œuvre pour mériter la confiance de nos usagers et partenaires, pour que nos prestations soient en bonne adéquation avec les besoins qui se manifestent, pour répondre efficacement à leurs attentes, pour appuyer et encourager nos usagers dans leur progression. Nous prenons en compte leur diversité et leurs spécificités, ainsi que les impératifs définis par le Conseil d'Etat.

Nous hiérarchisons les priorités selon celles définies par le Département de l'instruction publique et la direction générale de l'Office.

Nous développons nos prestations en termes d'atteinte d'objectifs clairement définis, de résultats mesurables, d'optimisation des ressources humaines et financières.